

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1130

12 juin 2007

SOMMAIRE

Aircraft Systems S.A.	54198	Invest Games S.A.	54198
AOA S.A.	54240	I.O.S.E.F. 36 S.A.	54235
A.O.T. S.à.r.l.	54203	Ismat International S.A.	54238
Aperta Sicav	54224	Kuehne + Nagel Investments S.à r.l.	54237
Axel S.A.	54233	Lanvi S.à.r.l.	54199
Benoît Kox S. à r.l.	54226	Lester Holding S.A.	54223
Black & Decker Limited S.à r.l.	54240	Litrade International S.à r.l.	54197
Blue Elfiam S.A.	54239	Nessler S.A.	54216
Cambridge Holding S.A.	54225	N.G.I. International S.à r.l.	54238
Carnation Holding S.A.	54228	Oekotec	54202
Cortina Properties S.à r.l.	54230	Pharus Sicav	54198
Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l.	54217	Point of U [of U] (Soparfi) S.à r.l.	54203
Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l.	54211	Power Transmission Finance S.A.	54239
DeTeF	54235	Saras Holding Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch	54232
Didier Soparfi S.A.	54234	Silver Duck S.A.	54197
Emeraude Holding S.A.	54229	SOPFFA S.A.	54237
Encore Plus Properties I S.à.r.l.	54194	SPA.FI S.A.	54220
Fine Chemicals Trading International S.A.	54213	Valore 2 S.A.	54233
Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A.	54200	Vion Luxembourg S.à r.l.	54239
Gestion Administration Défense 915 S.A.	54236	Vista Point Technologies (Hungary) Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch	54232
HSO Motors Europe S.à r.l.	54214	Winnipeg TE S.à r.l.	54233
Interbois S.A.	54234	Young	54236

Encore Plus Properties I S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.159.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of March,
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

AVIVA FUND SERVICES, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

hereby represented by M^e Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 13, 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg-city (Grand Duchy of Luxembourg), on 5 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 264 of 6 February 2006 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 111.159.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To modify article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

«The object of the Company is the acquisition, holding, management, exchange, financing (including through borrowings from third party lenders) and selling of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, which hold properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE +, a mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»). The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.»

and has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The single partner resolves to amend article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

«The object of the Company is the acquisition, holding, management, exchange, financing (including through borrowings from third party lenders) and selling of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, which hold properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE +, a mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»). The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments

and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to nine hundred euros (EUR 900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first names, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

AVIVA FUND SERVICES, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée aux fins des présentes par M^e Xenia Thomamüller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mars 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg-ville, le 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 264 du 6 février 2006, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 111.159.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

Modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance, l'échange, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vente de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit détenant des biens immobiliers et plus généralement tout bien constitutif d'investissements autorisés de ENCORE +, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois (le «Fonds»). La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à

ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables luxembourgeoises.»

et a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance, l'échange, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vente de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, détenant des biens immobiliers et plus généralement tout bien constitutif d'investissements autorisés de ENCORE +, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»). La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et les lois et réglementations applicables luxembourgeoises.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de cet acte, sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, Relation: LAC/2007/3309. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052577/220/162.

(070052844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Silver Duck S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.793.

En date du 29 mars le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg avec effet au 23 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

P. Ceretti / E. De Demo

Membre du Conseil d'Administration / Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007052457/5631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04656. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Litrade International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.392.

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Lieve Christiane Maurits De Blende, administrateur de sociétés, née le 20 mai 1976 à Dendermonde (Belgique), demeurant à 9200 Termonde (Belgique) Bijlokestraat, 39.

2.- Monsieur Erik De Blende, expert-comptable, né le 13 janvier 1947 à Dendermonde (Belgique), demeurant à 9220 Hamme (Belgique), Theet, 45A.

ici représenté par Madame Lieve Christiane Maurits De Blende, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être seuls associés de la société à responsabilité limitée LITRADE INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-9645 Derenbach, Maison, 91, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 117.392,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C du 28 août 2006, numéro 1626.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-9645 Derenbach, Maison, 91 à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 2 (alinéa 1^{er}) des statuts:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. C. De Blende, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007. Relation: LAC/2007/3684. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007054534/202/39.

(070054904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Invest Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 113.166.

En date du 29 mars le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg avec effet au 23 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

P. Ceretti / E. De Demo

Membre du Conseil d'Administration / Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007052458/5631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04658. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Aircraft Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 107.707.

Décision circulaire du conseil d'administration

Les Membres du Conseil d'Administration, à savoir:

- Massin Guy, ayant son adresse professionnelle au 52, rue du Maréchal Foch L-1527 Luxembourg;
 - Palau André, ayant son adresse professionnelle au 52, rue du Maréchal Foch L-1527 Luxembourg;
- ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes par voie circulaire:

Premier résolution

Le Conseil d'Administration décide de procéder avec effet immédiat, à la nomination provisoire par cooptation de Monsieur Eddy Dôme, Directeur de société, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 52, rue du Maréchal Foch L-1527 Luxembourg, au 14, rue du Marché aux Herbes.

Le 1^{er} mars 2006.

Le Conseil d'Administration

G. Massin

Administrateur

Le 1^{er} mars 2007.

Référence de publication: 2007052462/6654/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pharus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 90.212.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 26 janvier 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire:

- décide de nommer, sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Mr Roberto Colapinto en tant qu'Administrateur, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

- décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008:

* Monsieur Davide Pasquali, Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Davide Berra, Administrateur

* Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur

* Monsieur Joseph Stevens, Administrateur

- décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

* Monsieur Davide Pasquali, PHARUS MANAGEMENT S.A., Via Pollini, 7 CH-6850 Mendrisio

Administrateurs:

* Monsieur Davide Berra, PHARUS MANAGEMENT S.A., Via Pollini, 7 CH-6850 Mendrisio

* Monsieur Roberto Colapinto, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE / SUCCURSALE DE MILAN, c/o Regus Via Torino, 2-4 Piano I-20123 Milan.

* Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg

* Monsieur Joseph Stevens, PrilInvestment, 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises:

* PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, B.P. 1443.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

K. Agnes / L. Palumbo

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007052472/1183/38.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01291. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Lanvi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.157.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 19 décembre 2006 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 20 décembre 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
M. Alexander van der Lely, Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, The Netherlands	39.874
M. Laurens van der Lely, Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, The Netherlands	42
Melle Antonia van der Lely, Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, The Netherlands	42
M. Vincent van der Lely, Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, The Netherlands	42
Total:	40.000

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

R. P. Pels / B. Zech

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007052505/724/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.469.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of March.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of GALAXY MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) established under laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 94.469, having its registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, incorporated pursuant to a notarial deed of notary André-Jean-Joseph Schwachtgen on 3 July 2003, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), number 812, dated 5 August 2003 (the Company).

The Meeting is opened at three thirty p.m., with Ms Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg, as chairman.

The chairman appoints Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the Shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the Shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the persons who represent the Shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. It appears from the attendance list that all three thousand one hundred (3,100) ordinary shares with a nominal par value of ten euro (EUR 10.-), representing the entire subscribed share capital of the Company of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), are present or duly represented at the Meeting. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Decision to amend article 18 of the articles of association of the Company, so that the financial year of the Company shall close on 30 June of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on 1 January 2007, shall be closed on 30 June 2007.

IV. the Meeting, after deliberation, passed the following resolution by an unanimous vote:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at this Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve (i) to close the Company's financial year on 30 June of each year and as a result to close the current financial year having started on 1 January 2007 on 30 June 2007 and (ii) to amend article 18 of the Company's Articles accordingly.

As a consequence, article 18 of the Articles will henceforth have the following wording:

« **Art. 18.** The Company's financial year begins on 1 July and ends on 30 June of each year.»

There being no further business on the agenda, the meeting is closed at four p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, acting in the here above stated capacities, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de GALAXY MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 94.469, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 3 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 812 du 5 août 2003 (la Société).

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Mme Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment les Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les Actionnaires et/ou les mandataires des Actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des Actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes;

II. Il résulte de cette liste de présence que les mille huit cent cinquante (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 10,-) représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de un million huit cent cinquante mille euros (EUR 31.000,-) de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'article 18 des statuts de la Société. Il est proposé que l'exercice social de la Société se termine dorénavant au 30 juin de chaque année. Par conséquent, l'exercice social actuel qui a commencé le 1^{er} janvier 2007 prendra fin le 30 juin 2007.

3. Divers.

IV. L'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident unanimement (i) de clôturer chaque année l'exercice social de la Société au 30 juin, par conséquent de clôturer l'exercice social actuel qui a commencé le 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007, et (ii) de modifier l'article 18 des statuts de la Société.

L'article 18 des statuts de la Société aura dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'exercice social de la Société commence le premier juillet et prend fin le trente juin de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève l'Assemblée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux parties comparantes, agissant ès qualités, celles-ci ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Giersch, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007. Relation: LAC/2007/2822. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007052551/230/115.

(070052446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Oekotec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.504.

Im Jahre zweitausendundsieben, am dreizehnten März.

Vor dem unterzeichneten Jacques Delvaux, Notar im Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Dieter Röhlinger, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66578 Schiffweiler, Karlstrasse 13,

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung OEKOTEC, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall,

welche Gesellschaft gegründet wurde laut notarieller Urkunde vom 18. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1433 vom 3. Oktober 2002,

und deren Statuten abgeändert wurden gemäss notarieller Urkunde vom 23. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 257 vom 11. März 2003.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleiniger Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 70.000,- (siebzig tausend Euro) zu erhöhen,

um ihn von seinem jetzigen Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) auf EUR 82.500,- (zweiundachtzigtausend fünfhundert Euro) zu bringen,

durch die Ausgabe von 560 (fünfhundertsechzig) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von EUR 125,- (einhundertfünfundzwanzig Euro), jeder voll eingezahlt. Die neuen ausgestellten Anteile geben die gleichen Rechte wie die bestehenden Anteile.

Die Kapitalerhöhung wurde voll und ganz vom obengennanten Gesellschafter gezeichnet und voll eingezahlt.

Der Nachweis wurde dem Notar gebracht, dass der Betrag von EUR 70.000,- (siebzig tausend Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Zweiter Beschluss

Der alleiniger Gesellschafter beschliesst Artikel 6 der Gesellschaftssatzungen abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 82.500,- (zweiundachtzigtausend fünfhundert Euro), eingeteilt in 660 (sechshundertsechzig) Anteile mit einem Nominalwert von EUR 125,- (einhundertfünfundzwanzig Euro), jede voll eingezahlt.

Abschätzung der Kosten

Die Kosten und Honorare zu Lasten der Gesellschaft betreffend diese Abänderung, werden geschätzt auf EUR 1.650,-.

Worüber Urkunde geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Röhlinger, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007. Relation: LAC/2007/2541. — Reçu 700 euros.

Le Receveur (gezeichnet): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007052555/208/47.

(070052458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

A.O.T. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9808 Hosingen, 24, Holzbicht.

R.C.S. Luxembourg B 118.135.

Im Jahre zwei tausend und sieben, den neunundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Aloyse Biel, mit dem Amtssitze zu Esch-sur-Alzette.

Sind erschienen:

1) Frau Margot Grotz, ohne Stand, wohnhaft zu 24, Holzbicht, L-9808 Hosingen,

2) Herr Theo Thill, Rentner, wohnhaft zu 18, rue d'Ettelbruck, L-7462 Moesdorf.

Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung A.O.T., S. à.r.l. mit Sitz in L-9808 Hosingen, 24 Holzbicht, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 118.135, gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Juli 2006, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1839 am 2. Oktober 2006.

Die Gesellschafter haben sich zu einer Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich als rechtens berufen betrachten, und sie haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftszweck zu erweitern und demgemäss Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb einer touristischen Bimmelbahn, von Spielmobilen, die nationale und internationale Personenbeförderung mit Omnibussen, die Verwaltung von Unternehmen für nationale und internationale Personenbeförderung mit Omnibussen, sowie alle Tätigkeiten welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder demselben dienlich sind.

Die Gesellschaft kann Filialen und Zweigstellen errichten im Grossherzogtum Luxemburg und im Ausland.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen eine Neuformulierung von Artikel 11 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut

« **Art. 11.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.»

Da nichts mehr auf der Tagesordnung steht, wird die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten wurden auf acht hundert euros (800,- euros) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Grotz, T. Thill, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2007, Relation: EAC/ 2007/ 3304. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007052564/203/45.

(070052509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Point of U [.of U] (Soparfi) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 126.615.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1.- Mrs Michèle Richon, born Liardet, born in Salon de Provence, France, on the 20 of May 1958, residing in L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville;
- 2.- Mr Thierry Richon, born in Marseilles, France, on the 17th of September 1963, residing in L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville;
- 3.- Mr Paul Richon, born in Marseilles, France, on the 10th of February 1928, residing in L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

These appearing parties requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a family limited liability company (société à responsabilité limitée familiale) as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name of POINT OF U [OF U] (SOPARFI) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality of Grevenmacher by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, and transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of the same year.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortization and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realization of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed as follows:

1.- Mrs Michèle Richon, born Liardet, prenamed, twenty shares;	20
2.- Mr Thierry Richon, prenamed, twenty shares;	20
3.- Mr Paul Richon, prenamed, sixty shares;	60
Total: one hundred shares	100

All the hundred (100) shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Resolutions of the partners

Immediately following the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Paul Richon, born in Marseilles, France, on the 10th of February 1928, residing in L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville;

2. The registered office of the Company is set in L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French texts, the French version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Michèle Richon, née Liardet, née à Salon de Provence, France, le 20 mai 1958, demeurant à L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville;

2.- Monsieur Thierry Richon, né à Marseille, France, le 17 septembre 1963, demeurant à L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville;

3.- Monsieur Paul Richon, né à Marseille, France, le 10 février 1928, demeurant à L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination POINT OF U [OF U] (SOPARFI) S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Grevenmacher par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation,

obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la simple signature d'au moins un gérant ou par la ou les signature(s) simple ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

1.- Madame Michèle Richon, née Liardet, prénommée, vingt parts sociales;	20
2.- Monsieur Thierry Richon, prénommé, vingt parts sociales;	20
3.- Monsieur Paul Richon, prénommé, soixante parts sociales;	60
Total: cent parts sociales	100

Les cent (100) parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur Paul Richon, né à Marseille, France, le 10 février 1928, demeurant à L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

2. Le siège social de la Société est fixé à L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Richon, T. Richon, P. Richon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2007. Relation GRE/2007/1303. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007052756/231/387.

(070052224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.594.

In the year two thousand and seven, on the second of March.

Before us Maître André Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

DANA AUTOMOTIVE AFTERMARKET, INC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 4500 Dorr Street, Toledo, OH 43615, United-States, with registration number 3450410, here represented by Ms Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on February 28, 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of DANA EUROPEAN HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 123.594, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 21st of December 2006, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have ever been amended (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to amend the accounting par value of the shares of the Company and to change the number of shares representing the share capital. The share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall as of now be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-).

Second resolution

The sole member decides to increase the share capital from its current value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to sixty-eight thousand seven hundred eleven Euro (EUR 68,711.-) through the issue of fifty-six thousand two hundred eleven (56,211) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each through payment in kind.

All of the fifty-six thousand two hundred eleven (56,211) new shares have been subscribed by DANA AUTOMOTIVE AFTERMARKET, INC («DANA AUTOMOTIVE»), aforementioned.

All of the fifty-six thousand two hundred eleven (56,211) new shares have been subscribed by DANA AUTOMOTIVE at a total price of fifty-six thousand two hundred eleven Euro (EUR 56,211.-) all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of four hundredths (0.04) of a share of voting fixed rate preferred stock representing share capital of DANA AUTOMOTIVE.

The proof of the existence and of the value of fifty-six thousand two hundred eleven Euro (EUR 56,211.-) of the four hundredths (0.04) of a share of voting fixed rate preferred stock of DANA AUTOMOTIVE has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the Articles of association is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixty-eight thousand seven hundred eleven Euro (EUR 68,711.-) represented by sixty-eight thousand seven hundred eleven (68,711) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Any convertible instruments issued by the Company shall refer to a specific number of shares and be subscribed by the shareholder of the Company holding such number of shares. In the event any shareholder surrenders shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder shall surrender the same proportion of convertible instruments held by him which are issued in reference to such number of shares, if any, to the Company and this latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.»

Fourth resolution

The sole member decides to amend Article 9 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In case of any stapled financial instrument, the shares can only be transferred together with the said financial instrument.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any shareholder who transfers respectively one or more of his ordinary shares in the capital of the Company to another person shall transfer a same proportion of convertible instruments, which are issued in reference to such number of shares, if any, to that same person, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments».

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above person appearing, said proxy holder signed together with Us the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars,

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

DANA AUTOMOTIVE AFTERMARKET, INC., une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social 4500 Dorr Street, Toledo, OH 43615, Etats-Unis et enregistrée sous le numéro 3450410, ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 février 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associé de DANA EUROPEAN HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.594, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 21 décembre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont jamais été modifiés (ci après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société et de modifier le nombre de parts sociales représentant le capital social. Le capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) jusqu'à soixante huit mille sept cent onze Euro (EUR 68.711,-) par l'émission de cinquante-six mille deux cent onze (56.211) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune contre un apport en nature.

L'intégralité des cinquante-six mille deux cent onze (56.211) parts sociales a été souscrite par DANA AUTOMOTIVE AFTERMARKET, INC, (ci après «DANA AUTOMOTIVE»)

L'intégralité des cinquante-six mille deux cent onze (56.211) parts sociales a été souscrite par DANA AUTOMOTIVE pour un prix total de cinquante-six mille deux cent onze Euro (EUR 56.211,-), et a été affectée au capital social.

Les actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué de quatre centièmes (0,04) d'une action préférentielle à taux fixe avec droit de vote représentant le capital social de DANA AUTOMOTIVE.

La preuve de l'existence et de la valeur de cinquante-six mille deux cent onze Euro (EUR 56.211,-) des quatre centièmes (0,04) d'une action préférentielle à taux fixe avec droit de vote a été soumise au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-huit mille sept cent onze Euro (EUR 68.711,-) représenté par soixante-huit mille sept cent onze (68.711) parts, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tout instrument convertible émis par la Société devra se référer à un nombre précis de parts et être souscrit par l'associé de la Société qui détient lesdites parts. Dans le cas où l'un quelconque des associés aurait rendu ses parts de la Société suite à une cession, ledit associé devra rendre à la Société la même proportion d'instrument convertible qu'il

détient et qui est lié aux dites parts et la Société sera alors dans l'obligation de rembourser ledit instrument conformément aux termes et conditions dudit instrument.»

Quatrième résolution

Le seul associé décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société, qui seront désormais lus comme suit:

«Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas d'instrument financier attaché, les parts sont seulement transférables avec ledit instrument financier.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Tout associé qui cédera une ou plusieurs parts du capital de la Société à une autre personne devra transférer la même proportion d'instruments convertibles, si il en existe, qui sont émis en référence aux dites parts, à la même personne, conformément aux termes et conditions dudit instrument.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Davister, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007. Relation: LAC / 2007 / 1478. — Reçu 562,11 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007052568/230/137.

(070052519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Fine Chemicals Trading International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.603.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 29 novembre 1999 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

FINE CHEMICALS TRADING INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, leur démission prenant effet ce jour:

- INTERMAN SERVICES LIMITED., ayant son siège social à Wichams Cay, Road Town, BVI 662 Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant qu'administrateur;

- TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED., ayant son siège social à Wichams Cay, Road Town, BVI 662 Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant qu'administrateur;

- LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED., ayant son siège social à Wichams Cay, Road Town, BVI 662 Tortola, Iles Vierges Britanniques en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2007.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2007052587/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

HSO Motors Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 120.237.

Im Jahre zwei tausend sieben, den neunundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Gregor von Opel, Kaufmann, wohnhaft in D-61746 Kronberg, Königsteiner Str. 35.

2.- Die Gesellschaft deutschen Rechts MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH, mit Sitz in D-28195 Bremen, Am Markt 1, eingetragen beim Amtsgericht Bremen unter der Nummer HRB 13585 HB,

hier vertreten durch ihren alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Marcel Harms, Unternehmer, wohnhaft in D-28816 Stuhr, Am Hirschweg 9,

welch Letztgenannter hier vertreten ist durch Herrn Gregor von Opel aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 29. März 2007.

3.- Herr Prof. Hans-Ulrich Sachs, Geschäftsführer, wohnhaft in D-70599 Stuttgart, Hallimaschweg 9,

hier vertreten durch Herrn Gregor von Opel, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 29. März 2007.

4.- Frau Julia von Opel geborene Finger, Kauffrau, wohnhaft in D-61746 Kronberg, Königsteiner Str. 35,

hier vertreten durch Herrn Gregor von Opel vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 29. März 2007.

Welche Vollmachten, von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten sub 1, 2+3) erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft HSO MOTORS EUROPE S.à r.l. sind, mit Sitz in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 120.237 (NIN 2006 2437 961).

Besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 24. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2210 vom 25. November 2006.

Das Gesellschaftskapital beträgt augenblicklich zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in ein hundert fünfundsanzig (125) Anteile von je ein hundert Euro (EUR 100,-).

Dass aufgrund einer Anteilabtretung unter Privatschrift vom 20. März 2007, Herr Marcel Harms fünfzig (50) ihm gehörende Anteile an der Gesellschaft an die Gesellschaft deutschen Rechts MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH abgetreten hat.

Vorerwähnte Anteilabtretung vom 20. März 2007, bleibt nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Dass die ein hundert fünfundsanzig (125) Anteile den Gesellschaftern zugeteilt sind wie folgt:

1.- Die Gesellschaft deutschen Rechts MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Prof. Hans-Ulrich Sachs, vorgeannt, achtunddreissig Anteile	38
3.- Herr Gregor von Opel, vorgeannt, siebenunddreissig Anteile	37
Total: ein hundert fünfundsanzig Anteile	<u>125</u>

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um den Betrag von einer million neun hundert siebenundachtzig tausend fünf hundert Euro (EUR 1.987.500,-) aufzustocken um es von dem bestehenden Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) auf den Betrag von zwei millionen Euro (EUR 2.000.000,-) zu erhöhen, durch die Schaffung von neunzehn tausend acht hundert fünfundsiebzig (19.875) neuen Anteilen von je ein hundert Euro (100,-) und welche wie folgt eingezahlt werden:

a) siebzehn tausend acht hundert fünfundsiebzig (17.875) neue Anteile durch die Gesellschafterin, die Gesellschaft deutschen Rechts MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH, mit Sitz in D-28195 Bremen, Am Markt 1, eingetragen beim Amtsgericht Bremen unter der Nummer HRB 13585 HB, hier vertreten wie vorerwähnt, durch das Einbringen einer bestimmten, fälligen und baren Forderung in Höhe von einer million sieben hundert siebenundachtzig tausend fünf hundert Euro (EUR1.787.500,-) gegen die Gesellschaft.

b) zwei tausend (2.000) neue Anteile durch die von den jetzigen Gesellschaftern zugelassenen neuen Anteilhaberin Frau Julia von Opel geborene Finger, Kauffrau, wohnhaft in D-61746 Kronberg, Königsteiner Str. 35, hier vertreten wie

vorerwähnt, durch das Einbringen einer bestimmten, fälligen und baren Forderung in Höhe von zwei hundert tausend Euro (EUR 200.000,-) gegen die Gesellschaft.

Das Bestehen der vorerwähnten Forderungen von Frau Julia von Opel und der Gesellschaft deutschen Rechts MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH wird nachgewiesen:

- 1) aufgrund der Bilanz vom 31. Dezember 2006, sowie
- 2) sowie aufgrund der gegenwärtigen Erklärung durch die Geschäftsführer der Gesellschaft HSO MOTORS EUROPE S.à r.l., nämlich Herr Ekkehart Kessel und Herr Prof. Hans-Ulrich Sachs, welche die Existenz, die Höhe und die Fälligkeit der Forderungen zum heutigen Tage bestätigen.

Vorerwähnte Bilanz bleibt, nachdem sie durch die Kompargenten und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert worden ist, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Anteilhaber, die Gesellschaft deutschen Rechts MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH und Frau Julia von Opel, erklären dass sie auf ihre Forderung gegenüber der Gesellschaft HSO MOTORS EUROPE S.à r.l. bis zum Betrage der von ihnen getätigten Kapitalerhöhung verzichten.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter stellen fest dass das Gesellschaftskapital sich aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhung auf zwei millionen Euro (EUR 2.000.000,-) beläuft, eingeteilt in zwanzig tausend (20.000) Anteile von je ein hundert Euro (EUR 100,-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Die Gesellschaft deutschen Rechts MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH, vorgeannt, siebzehn tausend neun hundert fünf und zwanzig Anteile	17.925
2.- Herr Prof. Hans-Ulrich Sachs, vorgeannt, acht und dreissig Anteile	38
3.- Herr Gregor von Opel, vorgeannt, sieben und dreissig Anteile	37
4.- Frau Julia von Opel, vorgeannt, zwei tausend Anteile	2.000
Total: zwanzig tausend Anteile	20.000

Anteilabtretungen

1) Die Gesellschaft deutschen Rechts MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH, hier vertreten wie vorerwähnt, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, fünf tausend zwei hundert zwei und achtzig (5.282) ihr gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an die Gesellschaft deutschen Rechts HANS-ULRICH SACHS GmbH, mit Sitz in D-70599 Stuttgart, Hallimaschweg 9, eingetragen beim Amtsgericht Stuttgart unter der Nummer HRB 24258, für welche hier anwesend ist und annimmt Herr Gregor von Opel, vorgeannt, handelnd aufgrund einer Vollmacht vom 29. März 2007 durch den Geschäftsführer Herrn Prof. Hans-Ulrich Sachs, für den Betrag von fünf hundert acht und zwanzig tausend zwei hundert Euro (EUR 528.200,-).

Sie überträgt und überlässt desweiteren hiermit unter der Gewähr Rechtens, fünf tausend zwei hundert drei und achtzig (5.283) ihr gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Gregor von Opel, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von fünf hundert acht und zwanzig tausend drei hundert Euro (EUR 528.300,-).

Die Gesellschaft deutschen Rechts MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH, hier vertreten wie vorerwähnt, erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von der Gesellschaft deutschen Rechts HANS-ULRICH SACHS GmbH und Herrn Gregor von Opel jeweils die Beträge von fünf hundert acht und zwanzig tausend zwei hundert Euro (EUR 528.200,-) und fünf hundert acht und zwanzig tausend drei hundert Euro (EUR 528.300,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

2) Herr Prof. Hans-Ulrich Sachs, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, acht und dreissig (38) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an die Gesellschaft deutschen Rechts HANS-ULRICH SACHS GmbH, mit Sitz in D-70599 Stuttgart, Hallimaschweg 9, eingetragen beim Amtsgericht Stuttgart unter der Nummer HRB 24258, hier vertreten wie vorerwähnt, für den Betrag von drei tausend acht hundert Euro (EUR 3.800,-).

Herr Prof. Hans-Ulrich Sachs, vertreten wie vorerwähnt, erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von der Gesellschaft deutschen Rechts HANS-ULRICH SACHS GmbH den Betrag von drei tausend acht hundert Euro (EUR 3.800,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Die Gesellschaft deutschen Rechts HANS-ULRICH SACHS GmbH, hier vertreten wie vorerwähnt, und Herr Gregor von Opel sind von heute an Eigentümer der ihnen übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklären eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Herr Ekkehart Kessel und Herr Prof. Hans-Ulrich Sachs, handelnd in ihren Eigenschaften als Geschäftsführer der Gesellschaft HSO MOTORS EUROPE S.à r.l., erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Herr Ekkehart Kessel, Geschäftsführer, wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 86, boulevard de la Pétrusse.

Die Gesellschafter ihrerseits erklären diese Abtretungen ebenfalls gutzuheissen.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, nämlich die Gesellschaft deutschen Rechts MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH, die Gesellschaft deutschen Rechts HANS-ULRICH SACHS GmbH, Herr Gregor von Opel und Frau Julia von Opel, den instrumentierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen aufgrund der vorangegangenen Kapitalerhöhung sowie den vorhergehenden Anteilabtretungen den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Stammkapital, Stammeinlagen. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt zwei millionen Euro (EUR 2.000.000,-) und ist eingeteilt in zwanzig tausend (20.000) Anteile von ein hundert Euro (EUR 100,-).

Die Anteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Die Gesellschaft deutschen Rechts MARITIME COMPAGNIE BREMEN GmbH, mit Sitz in D-28195 Bremen, Am Markt 1, eingetragen beim Amtsgericht Bremen unter der Nummer HRB 13585 HB, sieben tausend drei hundert sechzig Anteile	7.360
2.- Die Gesellschaft deutschen Rechts HANS-ULRICH SACHS GmbH, mit Sitz in D-70599 Stuttgart, Hallimaschweg 9, eingetragen beim Amtsgericht Stuttgart unter der Nummer HRB 24258, fünf tausend drei hundert zwanzig Anteile	5.320
3.- Herr Gregor von Opel, Kaufmann, wohnhaft in D-61746 Kronberg, Königsteiner Str. 35, fünf tausend drei hundert zwanzig Anteile	5.320
4.- Frau Julia von Opel geborene Finger, Kauffrau, wohnhaft in D-61746 Kronberg, Königsteiner Str. 35, zwei tausend Anteile	2.000
Total: zwanzig tausend Anteile	20.000

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen zum dritten Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer zu ernennen: Herr Marcel Harms, Unternehmer, wohnhaft in D-28816 Stuhr, Am Hirschweg 9.

Gemäss Artikel 4, Absatz 3, der Statuten zeichnet für die Gesellschaft in allen Fällen rechtsverbindlich der Geschäftsführer oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Geschäftsführer gemeinsam.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beauftragen die Geschäftsführer alles zu unternehmen was zum Vollzuge der gegenwärtigen Urkunde notwendig sein wird.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. von Opel, E. Kessel, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 30 mars 2007. Relation: ECH/2007/287. — Reçu 19.875 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 6. April 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007052569/201/150.

(070052557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Nessler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.514.

Par la présente, Monsieur Xavier Fabry informe qu'il démissionne de ses fonctions d'administrateur de la Société, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

X. Fabry.

Référence de publication: 2007052668/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.066.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

DUCHY INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.282 (the «Sole Shareholder»);

hereby represented by Mr Arnaud Arrecgros, maître en droit, residing at 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing party is the sole shareholder of LuxCo 9 S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.066, incorporated by notarial deed on the 23 January 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 3 of the articles of association of the Company, so as to amend the corporate object. Article 3 of the articles of association shall therefore read as follows:

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, repurchase or otherwise of stock, share securities, index securities, preference shares, bonds (including but not limited to profit participating bonds), debentures, notes, Genußscheine or other similar hybrid instruments and other securities of any kind and the administration, control, management and development of its portfolio. It may invest funds in any other manner, including by depositing them with credit institutions in any currencies.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow or raise money in any form, including, but not limited to, the issue of profit participating bonds, preference shares, Genußscheine or other similar hybrid instruments. The Company may with a view of to fund its investments enter into silent partnership agreements.

The Company may further guarantee and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, in general, take any controlling and supervisory measures, carry out any financial activity and effect all transactions which it may deem useful in accomplishment and development of these purposes, including any hedging arrangements.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into CREDIT SUISSE FUNDING (LUXEMBOURG) S.à r.l. and as a consequence to amend Article 2 of the articles of association of the Company. Article 2 of the articles of association shall therefore read as follows:

« **Art. 2.** The company's name is CREDIT SUISSE FUNDING (LUXEMBOURG) S.à r.l.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 13 of the articles of association of the Company. Article 13 of the articles of association shall therefore read as follows:

« **Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax, or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for

individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such case, resolutions and decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telex, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 15 and Article 16 of the articles of association of the Company. Article 15 and Article 16 of the articles of association shall therefore read as follows:

« **Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of October and end on the thirtieth day of September of the following year.»

« **Art. 16.** Each year, on the thirtieth of September, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.»

The current financial year will end on the thirtieth of September two thousand and seven.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation, as sole manager, of T.M.F CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 84.993 as manager of the Company, with immediate effect.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint for an undetermined duration:

- Mr Germain Trichies, born on 23 November 1954, at Pétange and residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Mr Raymond Melchers, born on 6 December 1937, at Bech and residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
and

- Mr Mario Meisch, born on 14 November 1957, at Luxembourg and residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, as new managers of the Company;
who accept such mandate with immediate effect.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

DUCHY INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.282 («l'Associé Unique»),

représenté par Monsieur Arnaud Arrecgros, maître en droit, demeurant au 4, Place de Paris, 2314 Luxembourg, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été initiée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et va être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement,

Lequel comparant est le seul associé de LuxCo 9 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.066, constituée suivant acte du 16 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société. L'article 3 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, par tous moyens, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme d'investissement, d'acquisition, de souscription ou autre ainsi que le transfert par vente,

échange, re-acquisition ou tout autre moyen de valeurs mobilières, actions, titres indexés, actions privilégiées, obligations (y compris, sans être limité, des obligations participant aux bénéfiques), obligations garanties, effets de commerce, Genußscheine ou autres instruments hybrides et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le contrôle, la gestion et le développement de son portefeuille. Elle peut investir des fonds de toutes autres manières, y compris en les déposant sous toutes devises auprès d'institutions de crédit.

La Société peut prendre part à l'établissement et au développement de toute activité financière, industrielle ou commerciale et peut prêter assistance par le biais de prêts, cautions et garanties ou autres à des filiales ou sociétés affiliées. La Société peut emprunter ou lever des fonds de toutes manières, y compris, mais non exclusivement, par l'émission d'obligations participant aux bénéfiques, d'actions en participation, de Genußscheine ou autres instruments hybrides. La Société peut conclure des associations en participation afin de financer ses investissements.

La Société peut en outre garantir et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui appartiennent au même groupe que la Société et accorder des prêts ou assister de toutes autres manières les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui appartiennent au même groupe que la Société.

La Société peut généralement prendre toutes mesures de contrôle ou de supervision, poursuivre toute activité financière ou réaliser toute transaction qu'elle considère utile à l'accomplissement et au développement de ces objets, y compris prendre part à des contrats de couverture.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en CREDIT SUISSE FUNDING (LUXEMBOURG) S.à r.l. et de modifier l'article 2 des Statuts en conséquence, qui aura désormais le libellé suivant:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de CREDIT SUISSE FUNDING (LUXEMBOURG) S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« **Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 et l'article 16 des Statuts, qui auront désormais le libellé suivant:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.»

« **Art. 16.** Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs active et passives de la société.»

L'exercice en cours se terminera le trente septembre deux mille sept.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission, en tant que gérant unique, de T.M.F CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.993 avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveaux gérants de la Société à compter de la date du présent acte et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Germain Trichies, né le 23 novembre 1954, à Pétange et demeurant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- Monsieur Raymond Melchers, né le 6 décembre 1937, à Bech et demeurant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; et

- Monsieur Mario Meisch, né le 14 novembre 1957, à Luxembourg et demeurant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

qui acceptent tous ce mandat avec effet immédiat.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Arrecgros, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2007, Relation: EAC/2007/2681. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007052579/239/182.

(070052478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

SPA.FI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.547.

In the year two thousand six on the twenty first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SPA.FI S.A., a société anonyme, having its registered office at 13, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 44547, incorporated by deed dated on 15 July 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 459 of 7 October 1993.

The meeting is presided by Isabelle Bressan, private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Régis Galiotto jurist, residing in Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 650,000 (six hundred and fifty thousand) shares, representing the whole capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the subscribed capital by EUR 7,000,000.- (seven millions Euro), in order to raise it from its current amount of EUR 65,000,000.- (sixty five millions Euro) to EUR 72,000,000.- (seventy two millions Euro) by issue of 70,000 (seventy thousand) new shares of EUR 100.- (one hundred Euro) having the same rights and obligations as the existing one, to be subscribed by SPA.PI SRL and fully paid up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Corporation.

2.- Acceptation of subscription and payment

3.- Amendment of article 3 of the articles of association.

4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the issued share capital by EUR 7,000,000.- (seven millions Euro), in order to raise it from its current amount of EUR 65,000,000.- (sixty five millions Euro) to EUR 72,000,000.- (seventy two millions Euro) by issue of 70,000 (seventy thousand) new shares of EUR 100.- (one hundred Euro) having the same rights and obligations as the existing one.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 70,000 (seventy thousand) new shares SPA.PI SRL, with registered office in Perugia (Italy)

This contribution being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new share's issue is not to be implemented.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore the aforementioned SPA.PI SRL, here represented by Isabelle Bressan by virtue of a proxy given under private seal,

which declared to subscribe the entire increase of the share capital and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by EUR 7,000,000.- (seven millions Euro)

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Jean-Bernard Zeimet, réviseurs d'entreprises, Luxembourg who concludes as follows:

Conclusion

«Sur base de nos diligences aucun fait na été porté à autre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de sparts sociales à émettre en contrepartie.»

Such report, after signature ne varietur by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 3. al. 1.** The capital is set at seventy two millions Euro (EUR 72,000,000.-) divided into seven hundred and twenty thousand shares (720,000.-) with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro)»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately eighty thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPA.FI S.A., ayant son siège social à 13, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 44547, constituée suivant acte reçu le 15 juillet 1993 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 459 du 7 octobre 1993.

L'assemblée est présidée par Isabelle Bressan, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto juriste demeurant à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 650.000 (six cent cinquante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 7.000.000,- (sept millions Euro), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 65.000.000,- (soixante cinq mille Euro) à EUR 72.000.000,- (soixante douze millions Euro) par

l'émission de 70.000 (soixante dix mille) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire par SPA.PI SRL et à libérer entièrement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 7.000.000,- (sept millions Euro).

2.- Acceptation de la souscription et libération.

S.- Modification de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 7.000.000,- (sept millions Euro), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 65.000.000,- (soixante cinq mille Euro) à EUR 72.000.000,- (soixante douze millions Euro) par l'émission de 70.000 (soixante dix mille) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 70.000 (soixante dix mille) actions nouvelles SPA.PI SRL.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes SPA.PI SRL, ici représentée par Isabel Bressan susnommée en vertu d'une d'une procuration sous seing privé.

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 7.000.000,- (sept millions Euro).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Jean Bernard Zeimet société anonyme, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base de nos diligences aucun fait na été porté à autre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. al. 1^{er}** . Le capital est fixé à soixante douze millions (EUR 72.000.000,-) divisé en 720.000 (sept cent vingt mille) actions de EUR 100,- (cent Euro)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre vingt mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: I. Bressan, R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 26, case 11. — Reçu 70.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052805/211/142.

(070052707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Lester Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 54.600.

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LESTER HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 54.600 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 344 du 18 juillet 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 235 du 16 mars 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Protin, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sébastien Coyette, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente des articles 2 et 13 des statuts.

2. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un montant de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-), avec émission correspondante de cinq mille (5.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

3. Modification subséquente de l'article 3 premier alinéa des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence, les articles 2 et 13 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme « Société de Participations Financières ».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter. »

« **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts. »

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à cent soixante-quinze mille euros (EUR

175.000,-), avec émission correspondante de cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Ladite augmentation a été intégralement souscrite et libérée par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) divisé en dix-sept mille cinq cents (17.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Protin, S. Coyette, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4418. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052580/242/76.

(070052492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Aperta Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.257.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 18 janvier 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, les Administrateurs suivants:

- Mr Peter Spinnler, rue Henri Schnadt, 10 L-1030 Luxembourg
- Mr Umberto Colli, CREDITO SICILIANO S.p.A, Via Scalfani, 40/b 1-95024 Acireale
- Mr Antonio Battaglioni, SARASIN-COLOMBO GESTIONI PATRIMONIALI SA., Via Maraini, 39 CH-6902 Lugano
- Mr Luciano Camagni, CREDITO ARTIGIANO S.p.A., Via Agnello, 20 I-20121 Milano
- Mrs Raffaella Cristini, BANCAPERTA S.p.A., Piazzale Marengo, 6 I-20121 Milano

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Mr Luciano Camagni, CREDITO ARTIGIANO S.p.A., Via Agnello, 20 I-20121 Milano

Administrateurs:

- Mr Umberto Colli, CREDITO SICILIANO S.p.A, Via Scalfani, 40/b 1-95024 Acireale
- Mr Antonio Battaglioni, SARASIN-COLOMBO GESTIONI PATRIMONIALI S.A., Via Maraini, 39 CH-6902 Lugano
- Mr Peter Spinnler, rue Henri Schnadt, 10 L-1030 Luxembourg
- Mrs Raffaella Cristini, BANCAPERTA S.p.A., Piazzale Marengo, 6 I -20121 Milano

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire DELOITTE S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

K. Agnes / F. Waltzing

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2007052689/1183/32.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Cambridge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.641.

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CAMBRIDGE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 97.641, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 15 janvier 2004 numéro 52. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 13 mai 2005 numéro 447.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Plagnol, employé privé, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie Rizza, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et validées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de transformer la société anonyme holding en Société de Participations Financières et de supprimer dans les statuts toutes références à la loi de 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

2. Modification subséquente des articles 1^{er}, 3 et 22 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en Société de Participations Financières et de supprimer dans les statuts toutes références à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 1^{er}, 3 et 22 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de CAMBRIDGE HOLDING S.A.»

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

« **Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Plagnol, V. Rizza, G. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3803. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007052581/202/71.

(070052578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Benoît Kox S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5560 Remich, 8, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 126.915.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Benoît Kox, vigneron, né à Luxembourg le 5 mai 1959 (matricule: 1959 05 05 377), demeurant à L-5560 Remich, 8, rue Neuve.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boisson alcooliques et non-alcooliques ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et la vente en gros et en détail, l'importation et l'exportation de vins, spiritueux, bières, eaux minérales, jus de fruits et articles accessoires de cave.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

Art. 3. La Société prend la dénomination de BENOIT KOX S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Remich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites et libérées par Monsieur Benoît Kox, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées dans les formes et sous les conditions d'agrément prévues par la loi.

Art. 7. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contracte(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915, s'appliquent, ainsi que la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992.

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, versements, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (900,- EUR).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Résolutions prises par la constituante

1) L'adresse de la société est fixée à L-5560 Remich, 8, rue Neuve.

2) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Benoît Kox, vigneron, né à Luxembourg le 5 mai 1959 (matricule: 1959 05 05 377), demeurant à L-5560 Remich, 8, rue Neuve.

3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Kox, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 mars 2007. REM/2007/672. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007052965/5770/91.

(070053343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Carnation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.578.

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CARNATION HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 97.578, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 15 janvier 2004 numéro 54. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 juin 2006 numéro 1108.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Plagnol, employé privé, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie Rizza, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de transformer la société anonyme holding en Société de Participations Financières et de supprimer dans les statuts toutes références à la loi de 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

2. Modification subséquente des articles 1^{er}, 3 et 22 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en Société de Participations Financières et de supprimer dans les statuts toutes références à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 1^{er}, 3 et 22 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de CARNATION HOLDING S.A.»

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

« **Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Plagnol, V. Rizza, C. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, Relation: LAC/2007/3804. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007052582/202/71.

(070052580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Emeraude Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.574.

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EMERAUDE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 97.574, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 14 janvier 2004 numéro 49. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 13 juin 2006 numéro 1142.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Plagnol, employé privé, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie Rizza, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Décision de transformer la société anonyme holding en Société de Participations Financières et de supprimer dans les statuts toutes références à la loi de 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

2. Modification subséquente des articles 1^{er}, 3 et 22 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en Société de Participations Financières et de supprimer dans les statuts toutes références à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 1^{er}, 3 et 22 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de EMERAUDE HOLDING S.A.»

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

« **Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Plagnol, V. Rizza, C. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, Relation: LAC/2007/3805. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007052583/202/71.

(070052582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Cortina Properties S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.019.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of January,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.984,

duly represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

and

CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 69.868;

duly represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their capacity as shareholders (the «Shareholders») of CORTINA PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.019, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on November 29, 2006, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending (the «Company»), have required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by two million seven hundred eighty-eight thousand euro (EUR 2,788,000.-), from sixteen thousand euro (EUR 16,000.-) up to two million eight hundred and four thousand euro (EUR 2,804,000.-) by the issue of two thousand seven hundred eighty-eight (2,788) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The shares newly issued have been entirely subscribed by HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l prenamed, CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A prenamed waiving expressly, to the extent necessary, any preferential subscription right.

The two thousand seven hundred eighty-eight (2,788) shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of two million seven hundred eighty-eight thousand euro (EUR 2,788,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to modify article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is set at two million eight hundred and four thousand euro (EUR 2,804,000.-) represented by two thousand eight hundred and four (2,804) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.»

The rest of the article 6 of the articles of incorporation of the Company remained unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 31,000.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.984, ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

et

CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.868;

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'associés (les «Associés») de CORTINA PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.019, constituée selon les lois

du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date 29 novembre 2006, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (la «Société»), ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions sept cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 2.788.000,-), pour le porter de son montant actuel de seize mille euros (EUR 16.000,-) à deux millions huit cent quatre mille euros (EUR 2.804.000,-) par l'émission de deux mille sept cent quatre-vingt-huit (2.788) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l. prédésignée, CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A prédésignée renonçant expressément, autant que de besoin, à tout droit préférentiel de souscription.

Les deux mille sept cent quatre-vingt-huit (2.788) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 2.788.000,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions huit cent quatre mille euros (EUR 2.804.000,-) représenté deux mille huit cent quatre (2.804) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Les autres dispositions de l'article 6 des statuts de la Société demeurent inchangées.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 31.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 31CS, fol. 84, case 9. — Reçu 27.880 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052561/242/110.

(070052489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

**Vista Point Technologies (Hungary) Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Saras Holding Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch).**

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.954.

La succursale dénommée SARAS HOLDING ASSET MANAGEMENT LIMITED LIABILITY, anciennement COMPANY LUXEMBOURG BRANCH, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.954 en date du 6 février 2007 non encore publiée au Mémorial C, change de dénomination, suite au changement de dénomination sociale de la société mère inscrite au registre de Budapest (Hongrie) sous le numéro 01-09-864737 et suivant décision des associés de la société mère prise en date du 26 mars 2007 à Budapest, pour prendre la dénomination VISTA POINT TECHNOLOGIES (HUNGARY) ASSET MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY LUXEMBOURG BRANCH.

Fait à Luxembourg, le 27 mars 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007052584/4067/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Valore 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.360.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 27 mars 2007 à 17.00 heures au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Sarah Bravetti de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 27 mars 2007, Monsieur Augusto Mazzoli, né le 30 juillet 1972 à Modena en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

VALORE 2 S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007052585/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Winnipeg TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.688.

Extrait rectificatif des Résolutions des Associés du 3 Janvier 2007 qui annule la première version déposée le 19 janvier 2007 avec pour numéro L070010478.05

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de dater les résolutions suivantes au 3 Janvier 2007:

- d'accepter la démission de Alan Botfield et Hans van de Sanden, ayant leur adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de leur mandat de gérant de la Société, avec effet au 3 janvier 2007;

- de nommer Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 3 janvier 2007 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Jean-Baptiste Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec 3 janvier 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

M. Torbick

Gérant

Référence de publication: 2007052586/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Axel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.136.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire, le 12 février 2007

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sandrine Cecala, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 16 octobre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
 Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Mme Sandrine Cecala, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007052665/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Didier Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.299.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2007 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Giovanbattista Landi, homme d'affaires, demeurant à Santa Margherita Ligure (GE), via Torre di San Giacchino, 44

- Monsieur Domenico Salerno, avocat, avec adresse professionnelle à MC-98000 Monaco, 13, boulevard Princesse Charlotte

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007052635/535/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Interbois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 20, Zone Industrielle Potaschberg.

R.C.S. Luxembourg B 32.242.

—
 AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der Aktionärsversammlung vom 23. März 2007 hervor dass:

- Herr René Faltz sein Mandat im Verwaltungsrat niederlegt

- Herr Helmut Kohl, Bauunternehmer, geboren am 23. Dezember 1932 in Obersgegen (Deutschland), wohnhaft in Templerstrasse 2 D-54675 Roth/Our (Deutschland) wird als Mitglied im Verwaltungsrat gewählt. Sein Mandat endet bei der Versammlung im Jahre 2012.

- Herr Manfred Oschlies, geboren am 29. Juli 1954 in Gerolstein (Deutschland), wohnhaft in Hillstrasse 2 D-54568 Gerolstein-Müllenborn (Deutschland) zum neuen Rechnungskommissar für die Geschäftsjahre 2005 bis 2010 genannt.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Référence de publication: 2007052655/3560/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

DeTeF, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.710.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue, le 21 mars 2007

Résolution

L'assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG S.A avec siège social à 7, rue Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, commissaire aux comptes, pour une période expirant à la prochaine assemblée générale statutaire.

Pour extrait conforme
DeTeF S.à r.l.
Signature / Signature
Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007052663/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

I.O.S.E.F. 36 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.774.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 12 mars 2007

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat de leur fonction d'administrateur de:

- Madame Caroline Schuermans, demeurant à F-83420 La Croix Valmer, Villa Capou, route du Brost, France,
- Monsieur Pierre Schuermans, demeurant à F-83420 La Croix Valmer, Villa Capou, route du Brost, France;

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012:

- Monsieur Hatto Rephael Cohen, né le 9 juillet 1970 à Tunis, de nationalité israélienne, demeurant 448 réhov Hagomeï 93897 Jérusalem, Israël

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date 12 mars 2007

Administrateur délégué:

Le Conseil d'administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur délégué de Madame Marie-Anne Boon, demeurant à F-83420 La Croix Valmer, Villa Capou, route du Brost, France.

Le Conseil d'administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012 Monsieur Hatto Rephael Cohen, né le 9 juillet 1970 à Tunis, de nationalité israélienne, demeurant 448 réhov Hagomeï 93897 Jérusalem, Israël.

Luxembourg le 26 mars 2007.

E. Cohen / O. Cohen / M. Sebag
Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007052604/1218/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Young, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 35.587.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 3 avril 2007

- l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, les mandats des Administrateurs suivants:

- * Mr. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur
- * Mr. Raphaël Delplanque, Administrateur
- * Mr. Guy Verhoustraeten, Administrateur

Le mandat de Monsieur Pierre-Marie Valenne n'est pas renouvelé.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, DELOITTE S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Mr. Geoffroy Linard De Guertechin, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Mr. Raphaël Delplanque, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- Mr. Guy Verhoustraeten, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007052616/1183/33.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03927. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Gestion Administration Défense 915 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.701.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 12 mars 2007

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateur de:

- Madame Caroline Schuermans, demeurant à F-83420 La Croix Valmer, Villa Capou, route du Brost, France, et
- Monsieur Pierre Schuermans, demeurant à F-83420 La Croix Valmer, Villa Capou, route du Brost, France.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012:

- Monsieur Hatto Réphaël Cohen, né le 9 juillet 1970 à Tunis, de nationalité israélienne, demeurant, 448, réhov Hagomeï 93897 Jérusalem, Israël

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 mars 2007

Administrateur-délégué:

Le Conseil d'administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Michel Sebag, demeurant à MC 98000 Monaco, 22, boulevard de France, Principauté de Monaco.

Le Conseil d'administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012 Monsieur Hatto Rephael Cohen, né le 9 juillet 1970 à Tunis, de nationalité israélienne, demeurant, 448, réhov Hagomei 93897 Jérusalem, Israël.

Luxembourg le 26 mars 2007.

E. Cohen / O. Cohen / M. Sebag

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007052603/1218/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Kuehne + Nagel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 103.753.

Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung, welche am Sitz der Gesellschaft am 13. April 2007 abgehalten wurde

Die Versammlung bestimmt zum Vorsitzender Herrn Taylor Achim.

Die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Konter Iris.

Der Vorsitzende erklärt:

1. Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung ist zusammengetreten, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschließen:

- Streichung von Herrn Abt Clemens als Geschäftsführer der Gesellschaft

2. Das Gesellschaftskapital ist voll und ganz vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die vertretenen Gesellschafter erkennen an und erklären, dass sie vor deren Beginn Kenntnis der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte dieser Tagesordnung zu beschließen.

3. Die vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt. Diese bleibt, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern des Büros der Versammlung unterzeichnet worden ist, gegenwärtigem Protokoll beigegeben.

4. Da aus der Präsenzliste vorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital an dieser Versammlung vertreten ist, ist dieselbe somit regelrecht zusammengetreten und ermächtigt über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen.

Die Versammlung überprüft alle Punkte dieser Erklärung und bestätigt deren Richtigkeit.

Beschlussfassung

Die Versammlung beschließt, jeweils einstimmig, wie folgt:

Herr Clemens Abt, wohnhaft in 45 Laan Van Leeuwesteyn NL-2271 HJ Voorburg, wird als Geschäftsführer gestrichen.

Nach Erledigung der Tagesordnung wird die Versammlung um 18.00 Uhr geschlossen.

A. Taylor / I. Konter

Der Vorsitzende / Die Stimmzählerin

Référence de publication: 2007052618/3153/31.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05366. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

SOPFFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.200.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 20 février 2007.

A. Graziano / C. Bitterlich
Administrateur et Présidente du Conseil / Administrateur

Référence de publication: 2007052680/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04107. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

N.G.I. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.515.

—
EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 17 janvier 2007, la société de droit luxembourgeois NETWORK TECHNOLOGIES PARTICIPATIONS S.à.r.l., ayant siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 93.699, a cédé 15 (quinze) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à la société de droit américain GINLO CONSULTANTS LLC, avec siège social à 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934.

La Société accepte expressément cette cession.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007052671/1384/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Ismat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 58.569.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue, le 10 octobre 2006
au siège social à Luxembourg.*

Résolutions

L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire LUXREVISION S.à r.l., numéro d'immatriculation R.C.S. Luxembourg B 40.124, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

ISMAT INTERNATIONAL S.A.

A. M. Pifferi / F. Olivieri

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007052677/664/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00763. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Blue Elfiem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 69.385.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue, le 22 novembre 2006 au siège social à Luxembourg

Résolutions

Sont nommés, respectivement renommés, administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012:

- Maître Francesco Olivieri, avocat, né le 22 septembre 1951 Milan (Italie), demeurant à I-50123 Florence, Via Palestro;
- Monsieur Simon Tortell, juriste, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, VLT 08 à Malte;
- Madame Rosa De Franceschi Pensabene Pérez, employée privée, née le 20 février 1941 à Trevi nel Lazio (FR, Italie), demeurant au 186, via Nomentana, Rome (Italie).

Le mandat du commissaire LUXREVISION S.à r.l., numéro d'immatriculation R.C.S. Luxembourg B 40.124, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

BLUE ELFIAM S.A.

F. Olivieri

Administrateur

Référence de publication: 2007052676/664/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Vion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.636.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de vente en date du 20 décembre 2006 que les 500 parts sociales détenues par la société VION N.V. ont été vendues à la société RENDAC BELGIË N.V., une société constituée et régie selon les lois de la Belgique, ayant son siège social à 9470 Denderleeuw, Fabriekstraat, 2, Belgium qui devient ainsi l'actionnaire unique de la société VION LUXEMBOURG S.à r.l. avec effet au 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VION LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007052683/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03745. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.517.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2007 que:

- Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant professionnellement 38, avenue de la Faiënerie à L-1510 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Angelo Gotti, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007052684/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.562.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société

Par résolutions prises en date du 5 avril 2007, l'associé unique de la Société a accepté la démission de M. Thomas D. Koos du poste de gérant de la Société avec effet au 30 mars 2007.

L'associé unique de la Société a en outre décidé de nommer comme gérant de la Société M. Bruce W. Brooks, né à Baltimore, Maryland, Etats-Unis d'Amérique le 9 juin 1964 et demeurant au 8, Sedgheill Court, Timonium, Maryland 21093, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 30 mars 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007052685/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03648. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

AOA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 85.352.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 6 février 2007

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs:

- Monsieur Antoine Norbert, employé privé, demeurant à L-1250 Luxembourg 125, avenue des Bois,
- Monsieur Yves Levoisin, ingénieur, demeurant à B-4120 Neupré 7, La Salle, et
- Monsieur Vincent Albert, employé, demeurant à B-4557 Fraiture 4, rue de la Vielle Forge,

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes de l'exercice 2012.

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société MGI FISOGEST Sarl, société à responsabilité ayant son siège au 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS: B.20.114, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes de l'exercice 2012.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 6 février 2007

Fonde de pouvoir

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de fondé de pouvoir de Monsieur Bruno Dupont, demeurant 4, rue Haute L-8824 Perle jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg le 16 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007052602/1218/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.
